



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents du travail et maladies professionnelles

Question écrite n° 74749

Texte de la question

M. Alain Néri interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur les raisons de la légère diminution du montant des rentes "accident de travail". En effet, un habitant de sa circonscription s'étonne que le montant trimestriel de sa rente "victime" soit passé de 212,94 euros en 2009 à 205,44 euros en 2010. Cet habitant, titulaire de sa rente depuis 1968, s'étonne d'autant plus que, depuis cette date, cette rente a toujours été exonérée de l'impôt sur le revenu et autres charges.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74749

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3268

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)